

## **Code de Déontologie**

### **Préambule**

*Ce Code est établi par la Chambre Syndicale des Centres de Bilan de Compétences afin de proposer des repères éthiques pour les consultants en accompagnement de la mobilité professionnelle.*

### **Principes**

#### **1 - Respect des personnes**

Instaurer une relation basée sur l'écoute attentive et le respect des personnes, évitant tout jugement de valeur et tout abus d'influence.

#### **2 - Clarification de la demande**

Clarifier les motivations à l'origine de la démarche et s'assurer du libre-arbitre de la personne.

#### **3 - Engagement réciproque**

Définir un cadre de travail, limité dans le temps, qui formalise les objectifs à atteindre.

Etablir les moyens destinés à favoriser l'émergence d'un projet professionnel libre et responsable.

Contractualiser l'ensemble de la prestation.

#### **4 - Développement d'un processus d'accompagnement**

Amener la personne à mieux comprendre ses propres modes de fonctionnement selon les contextes et mieux appréhender les éléments de la réalité, afin qu'elle devienne plus autonome dans ses choix.

### **Droits et devoirs du consultant**

#### **1 - Professionnalisme**

Entretenir sa veille professionnelle par un perfectionnement continu et une auto-formation.

Mettre à jour ses méthodes, ses outils, et sa connaissance de l'environnement socio-économique.

S'engager en supervision, en échanges de pratiques,...

#### **2 - Positionnement**

Être centré sur la sphère professionnelle, en se positionnant à l'articulation des champs sociaux, économiques, psychologiques.

#### **3 - Indépendance**

Se donner la possibilité de refuser des missions qui porteraient atteinte à l'indépendance professionnelle, que ce soit pour des raisons de compétence ou d'éthique.

Avoir conscience des limites de son champ d'intervention.

#### **4 - Confidentialité**

S'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité du processus.

#### **5 – Respect des organisations**

Prendre en compte les enjeux des organisations concernées.

#### **6 - Concurrence**

Observer les règles d'une concurrence loyale à l'égard de ses confrères.

*Chaque adhérent de la CSCBC s'engage à respecter ce code et à le faire connaître.*